

## Mesures estivales : Adaptation temporaire des horaires du bureau de poste



La crise sanitaire a conduit la poste à adapter ses organisations pour assurer la continuité des activités essentielles pendant cette période exceptionnelle. Depuis le mois de mai, La poste a engagé la réouverture progressive de tous les bureaux de poste en France. La quasi totalité des...

... points partenaires est également en activité. La Poste ne procédera pas aux mesures de fermeture estivale autorisées par le Contrat de Présence Territoriale 2020-2022 signé avec l'Etat et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

L'accès sera garanti à tous les bureaux de poste pendant la période estivale du 29 juin au 5 septembre 2020. Cette présence est possible grâce à une organisation adaptée conformément aux dispositions inscrites dans le contrat de présence postale 2020-2022 et dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent. Le maillage sera complété par les points de contacts partenaires ( agences postales communales et relais poste commerçants).

Ainsi le bureau de poste de Beynat sera ouvert comme suit :

- Le lundi de 9h à 12h et 13h30 à 16h
- Le mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h
- Le vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h

Les services de la Poste et de la Banque postale sont également accessibles en ligne : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

